



VIRY NOUVEUIL

N°72 MAI 2014

ACTUALITES



Mairie TELEPHONE: 03 23 52 15 60

E.MAIL: mairie.virynouveau@wanadoo.fr

FAX: 03 23 39 82 57

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Dates	Manifestations	Lieux
Dimanche 25 mai	Elections européennes	Salle associative Noureuil et salle polyvalente école de Viry
Dimanche 25 mai	LOTO E.S.V.N. salle Jean Racine	Viry-Nouveau
Pour information	Pas de messe prévue au mois de mai	Eglise de Viry-Nouveau

NOUVELLE ACTIVITE-LES GITES DE LA JONQUIERE

INFOS LOCALES

Marie-Christine et Pascal HIRSON COPPENS, 2 rue de la Convention à Viry-Nouveau, vous proposent à la location un gîte rural dans un endroit calme entièrement équipé. Pour tout renseignement, contacter le 03.23.39.77.20 ou le 06.22.28.18.14.

ELECTIONS EUROPEENNES DU 25 MAI 2014

Nous vous informons que le bureau de vote n° 1 (initialement salle municipale Victor Hugo, sise 17 rue Victor Hugo) sera transféré exceptionnellement lors des élections européennes du 25 mai 2014, salle d'évolution (école maternelle), sise rue Potel.

FERMETURE MAIRIE ET RAPPEL BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La mairie sera exceptionnellement fermée le vendredi 30 mai 2014. La bibliothèque municipale a fermé ses portes dans l'attente de son transfert sous la mairie. La date de réouverture vous sera communiquée dès que possible.

PARC DE NOUREUIL ET CIMETIERE

Du 1^{er} mai au 31 octobre, ouverture du cimetière et du parc de Noureuil de 8h30 à 20h00

RESPECT DU VOISINAGE

Pour le bien-être de tous, il est interdit de tondre avant 9h00, de 12h00 à 13h30 et après 19h00. La tonte est autorisée les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

NOUVEAU MEDECIN

La doctoresse Ligia ANDREI a passé avec succès son intégration au Conseil de l'Ordre des Médecins le 18 avril 2014. Elle s'installera à Viry-Nouveau le 9 mai 2014 et devrait commencer son activité vers le 15 mai 2014.

Cérémonie maison du garde

Beaucoup de monde, samedi 5 avril à 15h à la Maison du Garde. De terribles combats ayant eu lieu autour de cette maison en 1918, des élus, des anciens combattants et d'autres personnes attachées à la mémoire sont venus rendre hommage aux soldats français, anglais, allemands tombés à cet endroit.



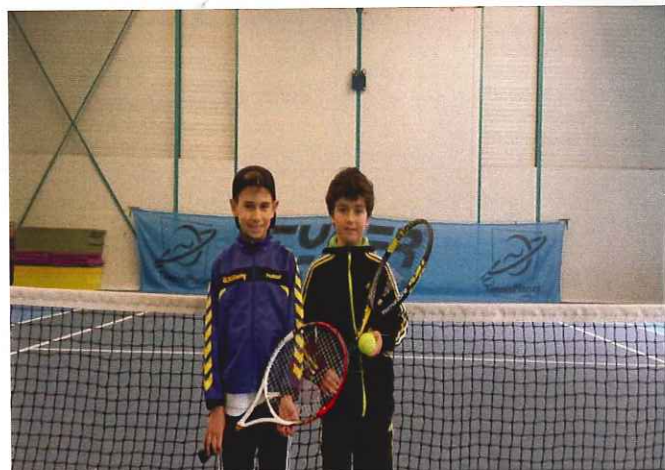
LE TIR SPORTIF

Un sport, une spécialité, un championnat de France, un palmarès. Actuellement, au niveau mondial, le Tir est, en nombre de licenciés le deuxième sport individuel pratiqué et la quatrième discipline olympique. Sport complet, le tir sportif nécessite une bonne forme physique et mentale ; c'est une école de la concentration et de la maîtrise de soi ; comme beaucoup d'autres sports, il prône les valeurs fondamentales du respect de la règle, du respect de soi et des autres. L'arbalète Field est très proche de l'esprit du tir à l'arc avec l'utilisation de corde, de branches d'arc et de flèches. On tire sur des cibles, plutôt en extérieur aux distances de 35 m, 50 m et 65 m, avec une pratique hivernale à 18 m en salle. Guillaume Gayant a encore fait « mouche » au 18m en salle. C'était le 08 février 2014, à Besançon, lors des 37ème championnat de France indoor, Guillaume a atteint une fois encore la plus haute marche du podium. À cette occasion le 04 avril, il a offert un pot de l'amitié à ses supporters.



T . C . V . N

Notre tournoi jeunes a démarré le 12 avril, 92 enfants sont inscrits avec 28 virois et viroises. Plus beau parcours Johann Fix avec une défaite au 4ème tour demi finale. (voir Photo). Plusieurs favoris virois encore en courses : Hugo Guernier et Rémi Sauvage (13/14 G) en 15/16 G Matthieu Vignon et 17/18 G Thomas François et Charles Leroy. L'opération Pass tennis a démarré début Avril : elle consiste à attirer de nouveaux membres âgés de plus de 9 ans, en particulier les adultes et les jeunes âgés de 15 à 18 ans. Cotisation adultes : 30€ (Avril à Septembre) Jeunes : 20€ Renseignements auprès de Mr Leroy Hervé au 0625080612 ou par email tcvirynoureuil@sfr.fr

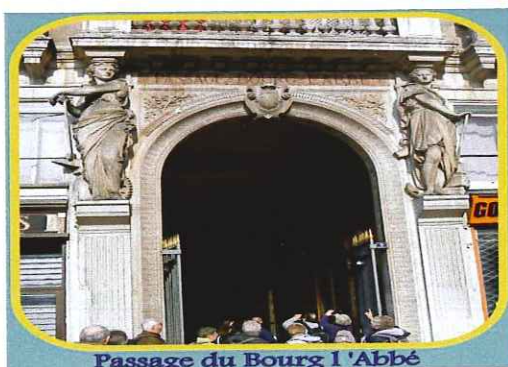


INFORANDO

Nous contacter:

Tél. Présidente: J FLICOTEAUX,
03 23 39 35 16
Tél. Vice-président: A HUGUENET,
06 74 21 82 00
Tél. Secrétaire: G BETTIOL,
06 07 84 98 77
Tél. Trésorier : JC GUFFROY
03 23 39 28 36

- 69 marcheurs sont allés à Paris admirer les beautés cachées des passages couverts de la capitale. Cette balade de 12 kms a permis de voir les magasins d'artisans, les boutiques de luxe, l'architecture et découvrir un Paris hors du temps.
- Les sorties du jeudi matin au travers de la devise du Club, partager, s'entraider et découvrir ont réussi avec une moyenne de 10 participantes par sortie à réaliser ensemble des balades où le plaisir de marcher et la bonne humeur sont toujours présents.





Aisne Moto Sécurité

Début de saison pour Aisne Moto Sécurité avec le marathon de Paris en Mars, en avril avec le prix de Quessy, et avec le circuit de l'Aronde le 1er Mai 105 km sous un déluge de grêle et d'averse, et ce dimanche le grand prix de Nogent sur Oise avec un effectif de 20 signalers sous un super soleil, la saison s'annonce bien partie avec beaucoup de perspectives et de manifestations en projet.

Le Président-Christophe Bouchez.

COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 11/04/2014

Etaient présents : **M.FAREZ-M.GUEGUEN-Mme FELBACQ-M.FLICOTEAUX-Mme PORTEMER-M.BARDOUX-M.GOGUILLON-Mme LEFEBVRE-M.SANDRON-Mme CORDELETTE-M.MOUVIER-Mme LAVALLARD -Mme HEDOUX-Mme GUERIN-M.DEVAULX-Mme SEZILLE-M.KOSCIELNIAK-Mme HELIN-M.LEGRAND**

Absents excusés : /

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Mr GUEGUEN Yves

Adoption du Procès-verbal du 29/03/2014 à 18 voix pour et une abstention

DELIBERATIONS

► Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'un règlement intérieur destiné à organiser les travaux de l'assemblée délibérante de la commune. Monsieur le Maire précise que le projet de règlement tel qu'il est présenté ce soir a été rédigé conformément au Code général des Collectivités Territoriales. Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption de ce règlement intérieur. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le règlement intérieur du Conseil municipal. Monsieur le Maire précise que celui-ci sera annexé au registre des délibérations.

► Indemnités du Maire

Monsieur le Maire précise qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Commune. Le calcul des indemnités s'exprime sous la forme d'un taux maximal en pourcentage de l'indice 1015 de rémunération des fonctionnaires selon l'importance démographique de la Commune. Viry-Nouzeuil s'inscrivant dans la tranche de 1000 à 3499 habitants, le taux maximal applicable est de 43 %. Pour le calcul de l'indemnité il est proposé d'appliquer le taux de 43 %. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à 16 voix pour et 3 abstentions le taux de 43 % applicable au calcul du montant de l'indemnité de fonction du Maire à compter du 1^{er} avril 2014. Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours : chapitre 65-article 6531

► Indemnités des Adjoints

Monsieur le Maire précise qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Commune. Le calcul des indemnités s'exprime sous la forme d'un taux maximal en pourcentage de l'indice 1015 de rémunération des fonctionnaires selon l'importance démographique de la Commune. Viry-Nouzeuil s'inscrivant dans la tranche de 1000 à 3499 habitants, le taux maximal applicable est de 16,50 %. Pour le calcul de l'indemnité il est proposé d'appliquer le taux de 16,50 %. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à 16 voix pour et 3 abstentions le taux de 16,50 % applicable au calcul du montant de l'indemnité de fonction des cinq Adjoints à compter du 1^{er} avril 2014. Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours : chapitre 65-article 6531

► Constitution des commissions

Monsieur le Maire attire l'attention des membres du conseil municipal sur le fait qu'une gestion efficace et efficiente des affaires communales ne peut reposer que sur le seul maire et ses adjoints délégués, il propose donc de procéder à la création de commissions thématiques dont les missions seront les suivantes : faire le point sur l'évolution des dossiers communaux et assurer leur suivi, préparer les dossiers qui seront soumis au conseil municipal en émettant un avis sur chacun d'entre eux, avis dont il sera fait état lors de l'exposé en séance. Il est proposé la création des commissions suivantes :

Commission Finances
Commission Travaux
Commission Scolaire Petite Enfance
Commission Animation Sport Culture
Commission Information et Communication
Commission Développement Economique
Commission Sécurité, Santé et Circulation
Commission Urbanisme Habitat Environnement
Commission Listes Electorales
Commission Appels d'offres

Les membres du Conseil Municipal acceptent la création des commissions précitées. Il est procédé ensuite à la désignation des vice-présidents et membres des diverses commissions créées ci-dessus. Il est précisé que M. le Maire est de droit président de chaque commission. Après le vote à main levée, le Conseil Municipal adopte les désignations suivantes :

Commission Finances :

Françoise FELBACQ-Didier SANDRON-Dominique CREPIN-Sylvie LAVALLARD-François BARDOUX-jean KOSCIELNIAK

Commission Travaux :

François BARDOUX-Dominique FLICOTEAUX-Françoise FELBACQ-Didier GOGUILLON-Denis MOUVIER-Pascal LEGRAND

Commission Scolaire Petite Enfance :

Aline PORTEMER-Yves GUEGUEN-Delphine SEZILLE-Didier SANDRON-Guyllaine CORDELETTE-Pascal LEGRAND

Commission Animation Sport Culture :

Dominique FLICOTEAUX-Laurence HEDOUX-Laurent DEVAULX-Didier GOGUILLON-Delphine SEZILLE-Didier SANDRON

Commission Information et Communication :

Aline PORTEMER-Didier SANDRON-Didier GOGUILLON-Yves GUEGUEN-Dominique FLICOTEAUX-Françoise FELBACQ

Commission Développement Economique :

Yves GUEGUEN-Denis MOUVIER-Guyllaine CORDELETTE-Sylvie LAVALLARD-Françoise FELBACQ-Pascal LEGRAND

Commission Sécurité, Santé et Circulation :

Yves GUEGUEN-Denis MOUVIER-Pascale LEFEBVRE-Didier SANDRON-Aline PORTEMER-Didier GOGUILLON

Commission Urbanisme Habitat Environnement :

Yves GUEGUEN-Denis MOUVIER-Sylvie LAVALLARD-Pascale LEFEBVRE-Dominique CREPIN-jean KOSCIELNIAK

Commission Listes Electorales :

Yves GUEGUEN-Françoise FELBACQ-Denis MOUVIER-Aline PORTEMER-Guyllaine CORDELETTE-Corinne HELIN

Commission Appels d'offres :

Titulaires : François BARDOUX-Denis MOUVIER-Yves GUEGUEN

Suppléants : Dominique FLICOTEAUX-Didier SANDRON-Jean KOSCIELNIAK

**COMPTE-RENDU de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 24/04/2014**

Etaient présents : M.FAREZ-M.GUEGUEN-Mme FELBACQ-M.FLICOTEAUX-Mme PORTEMER-M.BARDOUX-M.GOGUILLON-Mme LEFEBVRE-M.SANDRON-Mme CORDELETTE-M.MOUVIER-Mme LAVALLARD -Mme GUERIN-M.DEVAULX-Mme SEZILLE
M.KOSCIELNIAK-Mme HELIN-M.LEGRAND

Absents excusés : Mme HEDOUX Laurence

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Mr FLICOTEAUX Dominique

Adoption du Procès-verbal du 11/04/2014 à l'unanimité

DELIBERATIONS

▷ vote du compte administratif 2013 (Budget Général)

Après présentation au Conseil Municipal, ce compte a été adopté à 16 voix pour et une abstention.

▷ Compte administratif 2013 (affectation du résultat)

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, le Conseil Municipal décide l'affectation :
▪ au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 132 779.75 euros
▪ à l'excédent reporté (compte 002) pour 66 480.14 euros

▷ Compte de gestion 2013 (Budget Général)

Statuant sur le compte de gestion 2013 présenté par la trésorerie, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce compte.

▷ Vote du compte administratif 2013 (S.D Eau Potable)

Après présentation au Conseil Municipal, ce compte a été adopté à 15 voix pour et deux abstentions.

▷ Compte administratif 2013-Affectation du résultat

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, le Conseil Municipal décide l'affectation :
▪ à l'excédent reporté (compte 001) pour 18 470.70 euros
▪ à l'excédent reporté (compte 002) pour 33 139.31 euros

▷ Compte de gestion 2013 (S.D. Eau Potable)

Statuant sur le compte de gestion 2013 présenté par la trésorerie, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce compte

▷ Vote des taux d'imposition et vote des budgets primitifs 2014

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition suivant pour l'année 2014:

▪ Taxe d'habitation	13,30 %
▪ Taxe foncière (bâti)	14,60 %
▪ Taxe foncière (non bâti)	33,25 %

- vote le Budget Primitif (général) équilibré en Recettes et Dépenses :

- Pour la Section de fonctionnement à 1 184 601,00 €
- Pour la Section d'Investissement à 161 300,00 €

- vote le Budget Primitif Eau potable équilibré en Recettes et Dépenses :

- Pour la Section d'Exploitation à 57 019.31 €
- Pour la Section d'Investissement à 33 416.70 €

▷ Demande de subventions-Contrat Départemental de Développement Local

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite du CONSEIL GENERAL pour des aménagements et travaux aux écoles, une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local, programmation 2012-2014 à hauteur de 25 % du montant des travaux hors taxes et établit le plan de financement comme suit : Coût des travaux H.T : 10 410.50 € ; Subvention du département : 2 602.50 €. Le montant non subventionné sera pris en charge par le Budget Communal

▷ Demande de subventions-Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite de l'Etat pour des aménagements et travaux aux écoles une subvention au titre de la D.E.T.R. soit 30 % du montant hors taxe des travaux et établit le plan de financement comme suit :
Coût des travaux H.T : 10 410.72 €. Le montant non subventionné sera pris en charge par le Budget Communal.

▷ Demande de subventions-Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite de l'Etat pour l'installation de défibrillateurs dans les salles municipales une subvention au titre de la D.E.T.R. soit 30 à 55 % du montant hors taxe des travaux et établit le plan de financement comme suit : Coût des travaux H.T : 4000 €. Le montant non subventionné sera pris en charge par le Budget Communal.

▷ Demande de subventions-Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite de l'Etat pour l'acquisition de logiciels de dématérialisation des actes une subvention au titre de la D.E.T.R. soit 30 à 55% du montant hors taxe des travaux et établit le plan de financement comme suit :
Coût des travaux H.T : 5 000 €. Le montant non subventionné sera pris en charge par le Budget Communal.

▷ Demande de subventions-Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite de l'Etat pour l'aménagement d'une salle de réception sous la mairie une subvention au titre de la D.E.T.R. soit 30 à 45% du montant hors taxe des travaux et établit le plan de financement comme suit :
Coût des travaux H.T : 16 500 €. Le montant non subventionné sera pris en charge par le Budget Communal.

► Participation des communes au financement des écoles

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L212-4 du Code de l'éducation, « La commune a la charge des écoles publiques ». En conséquence, il appartient à chaque commune de prendre toute disposition nécessaire pour accueillir dans ses écoles publiques, les enfants résidant sur son territoire. Cependant, certains parents demandent que leurs enfants soient scolarisés dans une commune autre que leur lieu de résidence. Dans ce cas, l'article L 212-8 dispose « Lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. » Il appartient en conséquence au Conseil Municipal de fixer, à partir des dépenses de fonctionnement des écoles, le montant de la participation annuelle demandée aux autres communes, pour chaque enfant y résidant et scolarisé dans une école publique de VIRY-NOUREUIL. Il propose au Conseil Municipal de fixer cette participation uniquement pour les communes ayant instauré une délibération relative à la participation aux frais de fonctionnement des écoles, de dire que cette participation ne sera pas sollicitée des communes accueillant gratuitement les élèves domiciliés à Viry-Nouveau, de fixer cette participation annuelle par élève à 360 € pour les élèves scolarisés en cours élémentaires et à 450 € pour les élèves scolarisés en maternelles et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de mise en œuvre.

► Indemnités de conseil du Trésorier Principal

En application d'un arrêté interministériel du 16 décembre 1983, une indemnité "dite de conseil" peut être attribuée au receveur municipal pour les prestations de conseil et d'assistance qu'il peut apporter à la collectivité en matières budgétaire, économique, financière et comptable. Le Maire informe l'assemblée que l'indemnité de Conseil doit faire l'objet d'une nouvelle délibération lors de l'installation d'un nouveau comptable. Il propose, à raison des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable sollicitées de Madame GRANDJEAN Catherine, de lui accorder cette indemnité à compter du 1^{er} janvier 2014. L'indemnité sera acquise au comptable pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal ; le taux appliqué sera de 100%. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

► Poursuites par voie de commandement de la Trésorerie

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales pose comme principe que chaque poursuite de débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir d'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité, en l'occurrence le Maire pour la commune de Viry-Nouveau. Cependant, pour des raisons de commodité et d'amélioration du recouvrement des recettes communales, il est possible de donner une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces démarches sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur (article 1617-5 du CGCT). Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder au Trésorier Principal de Chauny une autorisation permanente de poursuite par voie de commandement, d'accorder au Trésorier Principal de Chauny une autorisation permanente de poursuite par Opposition à Tiers Détenteur, de fixer ces autorisations à la durée du mandat de l'actuel Conseil Municipal.

► Constitution de la commission du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi du 6 février 1992 prévoit, afin d'assurer la concomitance du début et de la durée du mandat des administrateurs élus et celui des administrateurs désignés, que tous les administrateurs sont élus ou désignés à la suite de chaque renouvellement du Conseil Municipal, et pour la durée du mandat de ce conseil. Sur la proposition du Maire et considérant l'accord des personnes désignées. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social fixée comme suit :

Représentants du Conseil Municipal : Françoise FELBACQ, Guylaine CORDELETTE, Didier SANDRON, Didier

GOGUILLON, Corinne HELIN

Représentants extérieurs : Virginie MASSO, Liliane GUEANT, Corinne VATIN-TERNAT, Odile MADO, Marie-Pierre BAUBE-Micheline MACAIGNE

► Recrutement des agents contractuels de remplacement

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ; Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

► Désignation du délégué élu du Comité national d'Action Sociale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale depuis 2007. Il convient de désigner un délégué élu en conformité avec l'article L191, L225 ou L335 du code électoral. Monsieur FLICOTEAUX Dominique et Madame HELIN Corinne proposent leur candidature. Le Conseil Municipal décide de procéder à un vote à main levée.

Les résultats du vote sont les suivants : Corinne HELIN : 2 voix ; Dominique FLICOTEAUX : 16 voix ; Abstention : 1

Le Conseil Municipal désigne Monsieur FLICOTEAUX Dominique délégué élu du C.N.A.S. pour la commune de Viry-Nouveau.

► Désignation du correspondant défense

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la circulaire du secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants du 26 octobre 2001, organise la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune. Cet élu a vocation à développer le lien Armée-Nation. Il est, à ce titre, pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et en retour, il a un rôle informatif vers la population dans le cadre du développement de défense. Madame FELBACQ Françoise propose sa candidature. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Madame Françoise FELBACQ correspondant pour les questions de défense au sein du Conseil Municipal.

► TARIFS Centre Aéré- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la participation financière 2014 relative aux Accueils de Loisirs sans hébergement.



A l'ESVN, il est temps de faire un Bilan des Championnats à 6 Journées de la fin .

Pour les seniors A : 4ème au classement tout espoir d'accrocher les 2 premières se sont envolés. Il est encore temps de renforcer la B qui est actuellement 10 , et donc reléguable . Tout sera fait pour sauver la B. La C est classée 7ème et ne peut plus monter . Les anciens sont troisième et vont finir en roue libre ... Les plateaux des jeunes ont repris chaque Samedi .

Une réunion pour l'école de foot 2014-2015 aura lieu prochainement au stade avec des clubs voisins...Prochain LOTO le Dimanche 25 Mai salle Jean Racine ouverture des portes 10 H .

La Brocante au stade aura lieu le Dimanche 15 Juin . Du travail pour la quinzaine de dirigeants ...

Des soucis avec l'avenir du terrain d'entraînement , manquant déjà d' espace pour nos 6 Equipes.

Que se passera t-il en Mai ?

A bientôt

Le Président KOFFMANN PATRICK

La pétanque Viroise

Avec cette météo estivale nos trois premiers concours officiels ont remporté un vif succès et nos « Virois » se sont très bien placés .

Pour les championnats de l'Aisne, de nombreuses équipes étaient engagées et félicitons-nous de la bonne prestation de l'Amicale .Satisfaction aussi pour la Triplette promotion qui s'incline en huitième de finale devant de redoutables joueurs et bravo à Bertin JérémY,

Hourrier Guillaume et Libert Damien pour ce petit exploit.

Le championnat des clubs va commencer et notre Amicale sera représentée par deux équipes,

souhaitons-leur de faire aussi bien que la saison dernière.

Il est a noter que toutes ces bonnes performances sont dues à l'entraînement le mardi et le jeudi de 15h00 à 20h00.

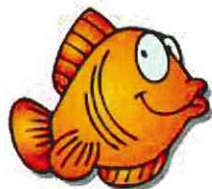


La pêche Viroise

Le samedi 19 avril, l'Amicale a effectué son lâcher de truites.

Ce fut une vingtaine (seulement) de pêcheurs qui se sont retrouvés autour de l'étang de Mr Henry dans une agréable ambiance et qui se partagèrent les 201 prises de la journée.

Nous vous rappelons que le samedi 17 mai est « notre journée travaux » sur les chemins autour des étangs.



Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues et nous préparerons la casse-croûte du midi .





Voyage à Samara

Nous sommes partis le mardi 1^{er} avril en bus à Samara. Ce parc de reconstitution préhistorique se situe à La Chaussée-Tirancourt près d'Amiens.

Arrivés là-bas, une guide, Perrine, nous a expliqué la vie des hommes à l'âge de la pierre taillée, de la pierre polie et des métaux. Elle nous a emmenés voir un potier qui a fabriqué devant nous un récipient en argile.

Ensuite, nous avons pique-niqué de bons sandwiches et nous avons joué.

Puis, avec Perrine, nous avons fait un atelier « céréales ». Elle nous a donné des grains de blé que nous avons écrasés pour en faire de la farine.

Avec celle-ci, nous avons fait du pain que l'on appelle galette car il n'y a ni levure ni sel. Nous avons travaillé comme les enfants du Néolithique. Enfin, nous sommes revenus à Viry-Nouveau. Ce voyage a été passionnant, instructif et formidable.

Nous tenons à remercier notre guide, les accompagnateurs et la mairie.

Les élèves CE1 et CE2 de Mme Rosé et de Mr Carrier



CHASSE AUX ŒUFS À l'école de Viry- Nouveau

Comme l'an dernier, avec l'accord et l'aide des enseignants, la Mairie a organisé une chasse aux œufs, le vendredi, 18 avril à l'école. Les enfants des 2 sites (Viry et Nouveau) ont participé avec joie et ont ensuite dégusté les produits de leur chasse.

